



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 069-200058493-20260204-C_20260204_12-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260204_12

ADHÉSION À L'AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (ALTE 69) - COTISATION 2026

Rapporteur : Madame Vinciane BRUNEL, vice-présidente (Ressources Humaines)

Le 4 février 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 28 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, allée Assia DJEBAR, salle Candela (rez-de-chaussée) sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-La-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Michel MAZUEL (Fontaines-sur-Saône), Andreu CALVO HUGUET (Francheville), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les statuts de l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) ;

Vu la délibération du comité syndical n°C_20250618_06 relative à l'approbation de l'adhésion à l'agence locale de la transition énergétique pour la croissance verte (ALTE 69) ;

Considérant que par délibération du comité syndical en date du 18 juin 2025, le SIGERLy a adhéré à ALTE 69, association à but non lucratif qui a pour mission d'encourager, d'accompagner, de promouvoir et d'animer, par tous moyens mis à sa disposition, la mise en œuvre de la transition énergétique sur les territoires du Nouveau Rhône ;

Considérant que le SIGERLy en tant qu'ayant des compétences relatives en matière d'efficacité énergétique, de maîtrise de la demande énergétique, d'énergies renouvelables, a un intérêt à siéger à l'ALTE 69, il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2026 ;

Considérant que pour l'année 2026 le montant de la cotisation annuelle s'élève à 486 euros ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Vinciane BRUNEL, vice-présidente (Ressources Humaines)

Le Comité syndical :

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) pour l'année 2026, dont le montant de la cotisation s'élève à 486 euros ;

DÉCIDE que la dépense est inscrite au budget principal 2026, nature 6281 « concours cotisation », fonction 758,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés


Pour : 43 (132 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 069-200058493-20260204-C_20260204_12-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.